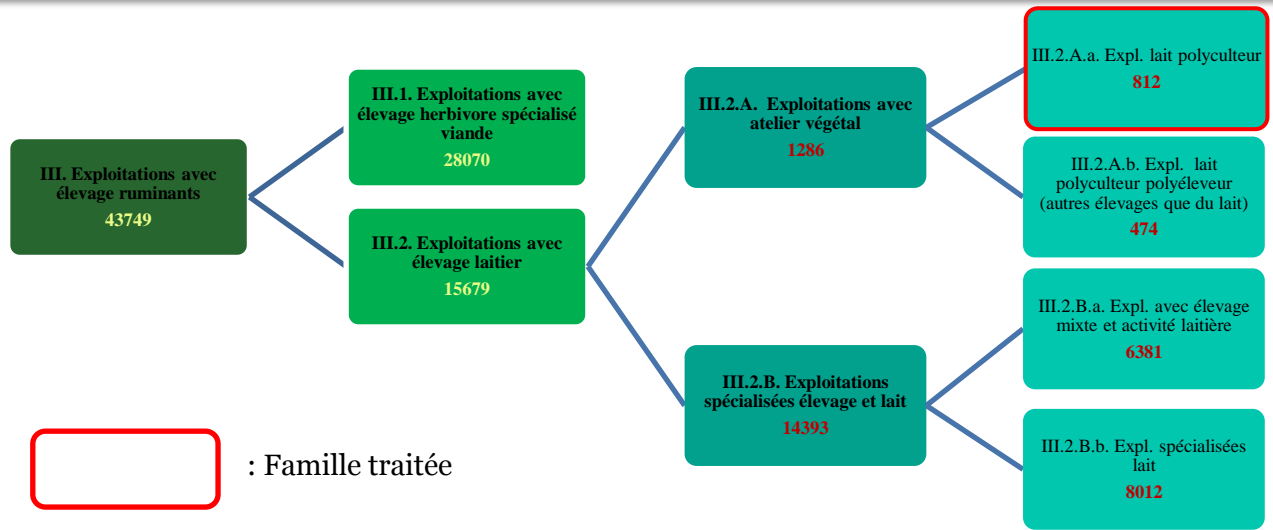


La famille III.2 « exploitations avec élevage laitier » et les différentes déclinaisons



Critères retenus

(Famille III.2.A.a de la typologie INOSYS)

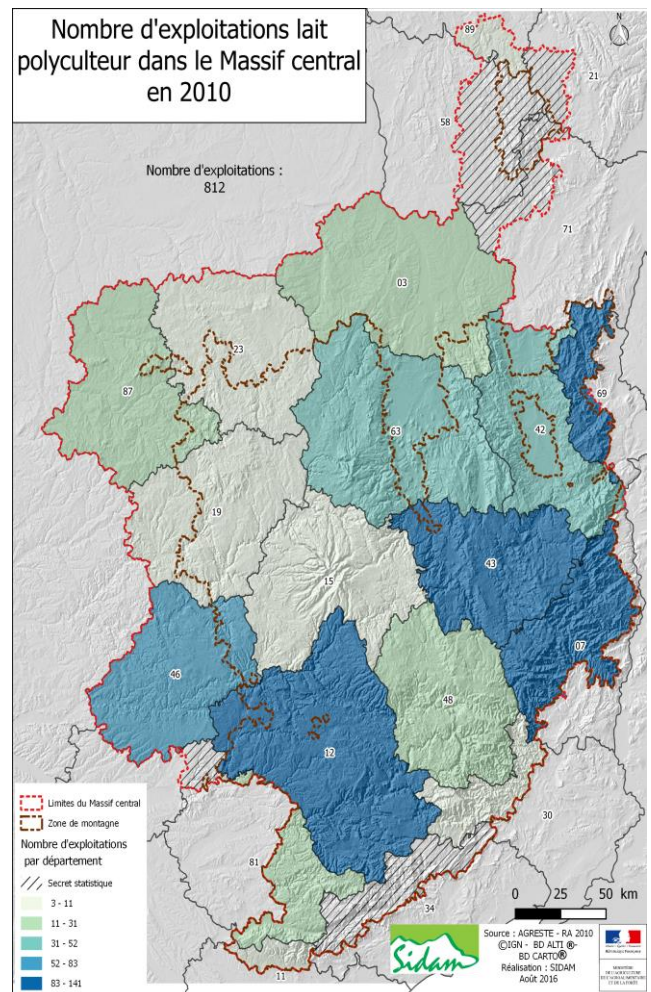
Exploitations professionnelles* de la typologie INOSYS :

- Un nombre de : vaches laitières ≥ 5 et (chèvres avec transformation ≥ 10 ou chèvres sans transformation ≥ 50) et brebis laitières ≥ 25 ,
- Une SFP** qui représente moins de 2/3 de la SAU de l'exploitation,
- Une part des UGBAG « lait » supérieur ou égale à 85 % des UGBAG totaux herbivores (UGBAG bovin, équin, caprins, ovin).

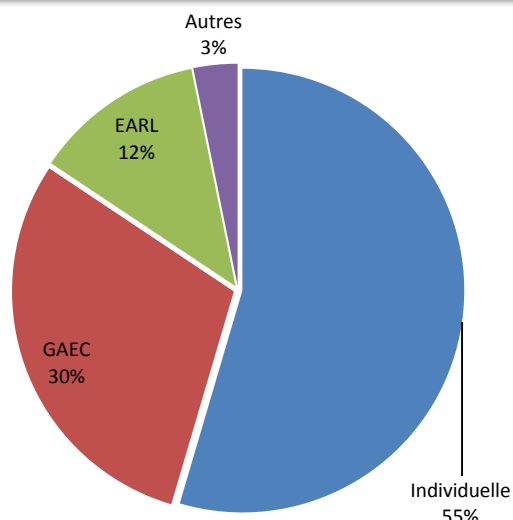
*PBS > 25 000 € et PBS < 25 000€ et UTA > 0.5

Données de cadrage

2010	Moyenne
SAU (ha)	84
PBS (€)	110 817 euros
UTA	2.1
UGBAG Totaux	51
Vaches / caprins / ovins laitiers	28 / 16 / 58
Faire valoir direct (ha)	22
SFP (ha)	58
STH (ha)	31
Céréales (ha)	21
Maïs fourrage et ensilage (ha)	6

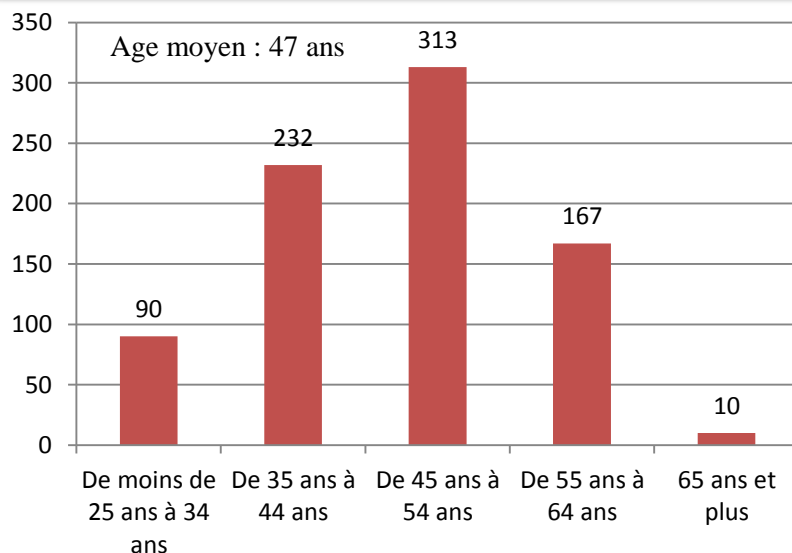


Répartition des exploitations en fonction des formes juridiques



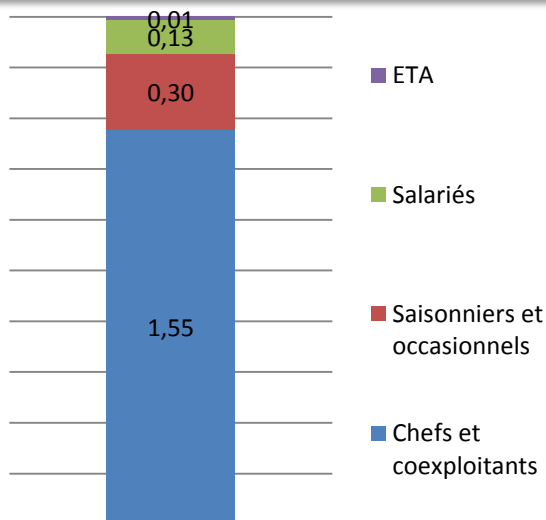
- ⇒ Le statut individuel reste majoritaire pour 55 % des exploitations.
- ⇒ 9% des chefs d'exploitations ou 1^{er} coexploitant ont une double activité (elle concerne principalement des postes d'élus : 4%).

Répartition par âge des chefs d'exploitation ou 1^{er} coexploitant



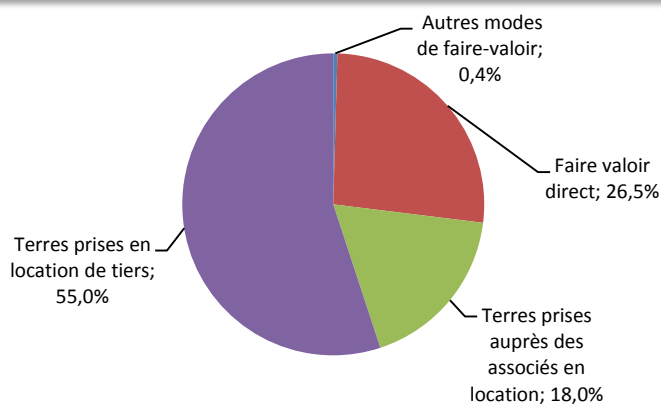
- ⇒ Près de 39 % des exploitants ont entre 45 et 54 ans.
- ⇒ 177 exploitations ont un chef d'exploitation ou 1^{er} coexploitant âgé de 55 à 65 ans et plus, ce qui représente 22 % des exploitations du Massif central, qui seront des exploitations à transmettre prochainement.

UTA (2.1 UTA en moyenne par exploitation)

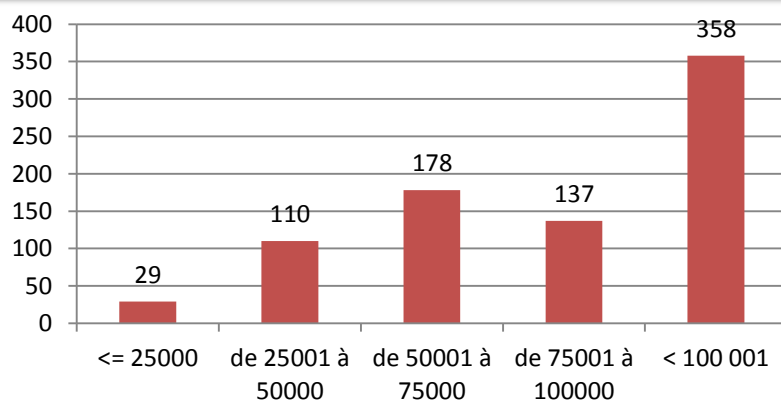


- ⇒ Le mode de faire-valoir indirect reste majoritaire pour 73 % de la SAU et en moyenne 62 ha.
- ⇒ 39 % des exploitations ont un PBS inférieur à 75 000 euros.
- ⇒ Pour les exploitants de plus de 65 ans, ils disposent en moyenne d'un PBS de 28 621 euros.

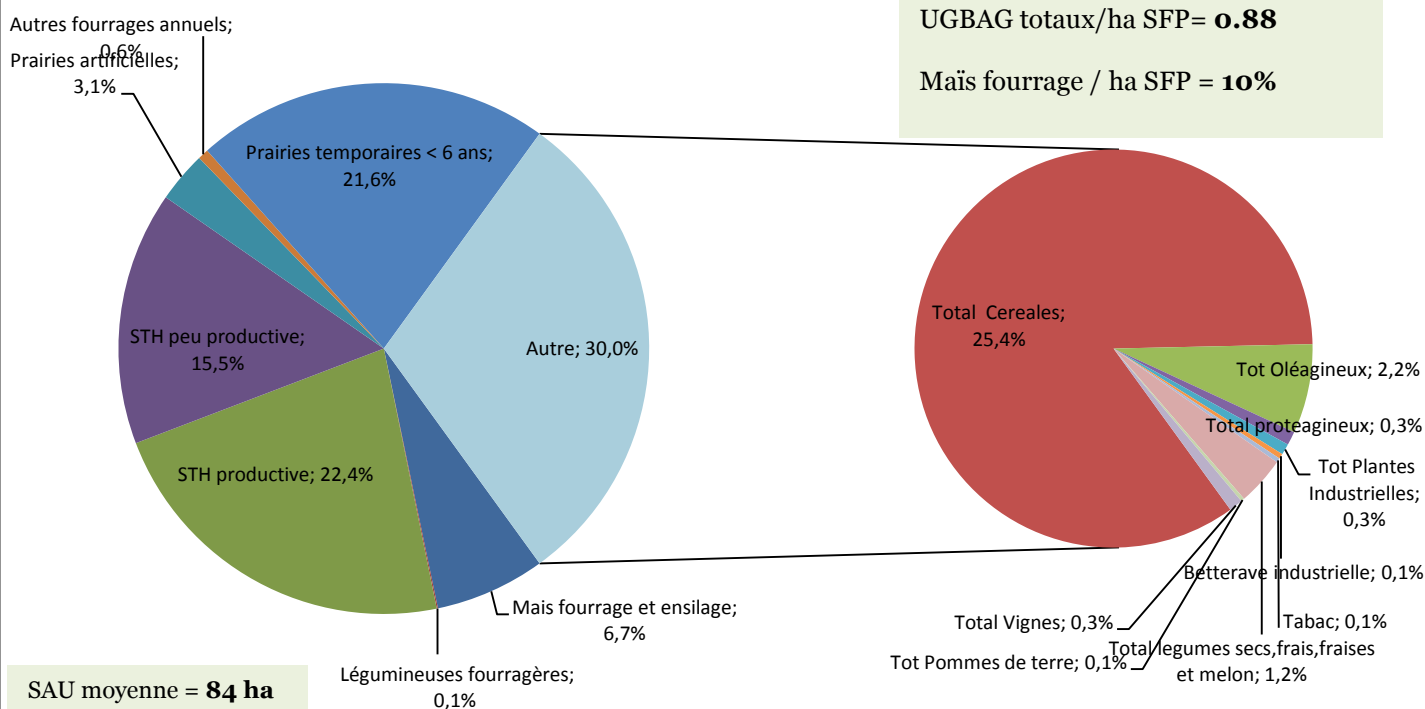
Répartition de la SAU par mode de faire-valoir



Répartition des exploitations par classe de PBS

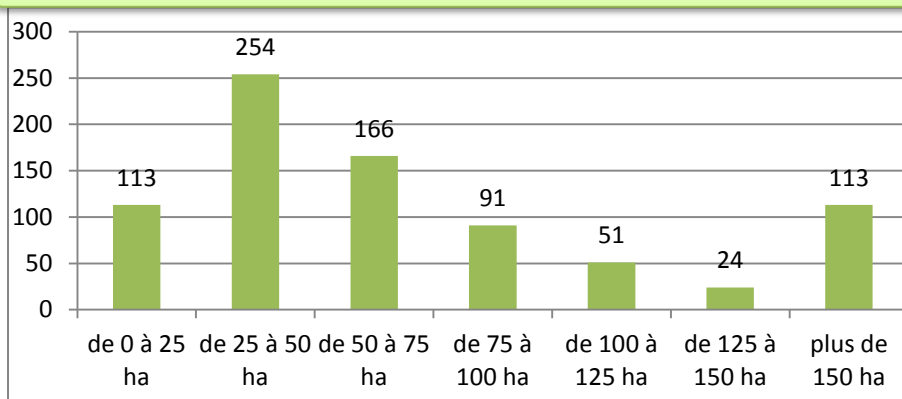


Répartition de la SAU



⇒ 63 % de la SAU correspond à une surface en herbe dont 38 % de prairies permanentes.

Répartition des exploitations par classe de SAU



⇒ Une part importante des exploitations (31 %) est dotée d'une surface entre 25 et 50 ha.

⇒ 66 % des exploitations ont une SAU inférieure à 75 ha, soit 533 exploitations agricoles.

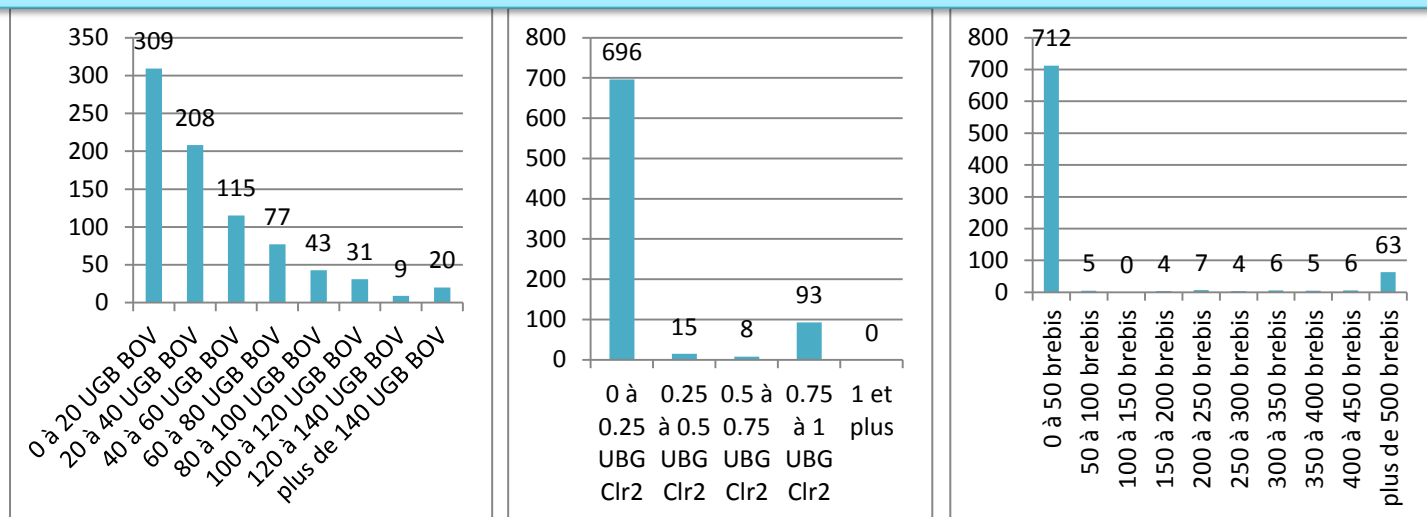
Nombre d'exploitations et SAU moyenne par zones défavorisées

	Nombre d'exploitations	SAU moyenne (en ha)
Défavorisée simple	96	109,7
Montagne	608	81,1
Piémont	69	68
Plaine	39	96,3

⇒ Des exploitations agricoles lait polyculteur présentes pour 75 % d'entre elles en montagne (les départements de la Haute-Loire, de l'Aveyron, de l'Ardèche et du Rhône concentrent 62 % des exploitations).

⇒ Un différentiel de 29 ha soit 8 % entre la SAU moyenne en ZDS et la SAU moyenne en zone de montagne

Répartition des exploitations par classe d'UGBAG

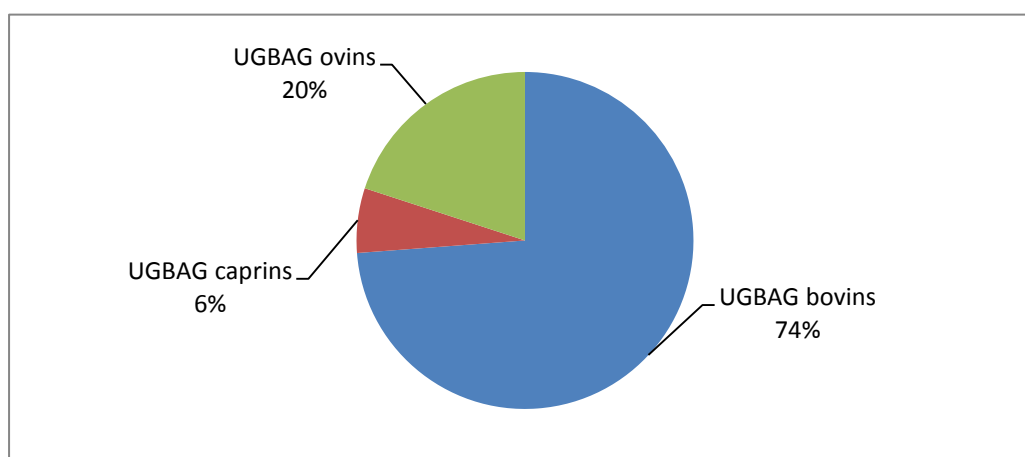


- ⇒ Plus de 74 % des UGBAG Totaux correspondent à des UGBAG bovins lait pour les exploitations lait polyculteur.
- ⇒ 40 % des exploitations ont un cheptel compris entre 20 et 60 UGBAG bovins lait, soit 323 exploitations.

Nombre d'UGBAG moyen et total par zones défavorisées

	Nombres d'exploitations	Nombre d'UGBAG moyen	Total des UGBAG
Défavorisée simple	96	96	9189
Montagne	608	71	43 318
Piémont	69	74	5114
Plaine	39	78	3034

- ⇒ Un différentiel de 25 UGBAG sur le nombre moyen d'UGBAG Totaux entre la zone défavorisée simple et la zone de montagne.
- ⇒ La zone de montagne concentre au total 71 % des UGBAG Totaux en zone défavorisée, soit en tout 373 683 UGBAG Totaux.



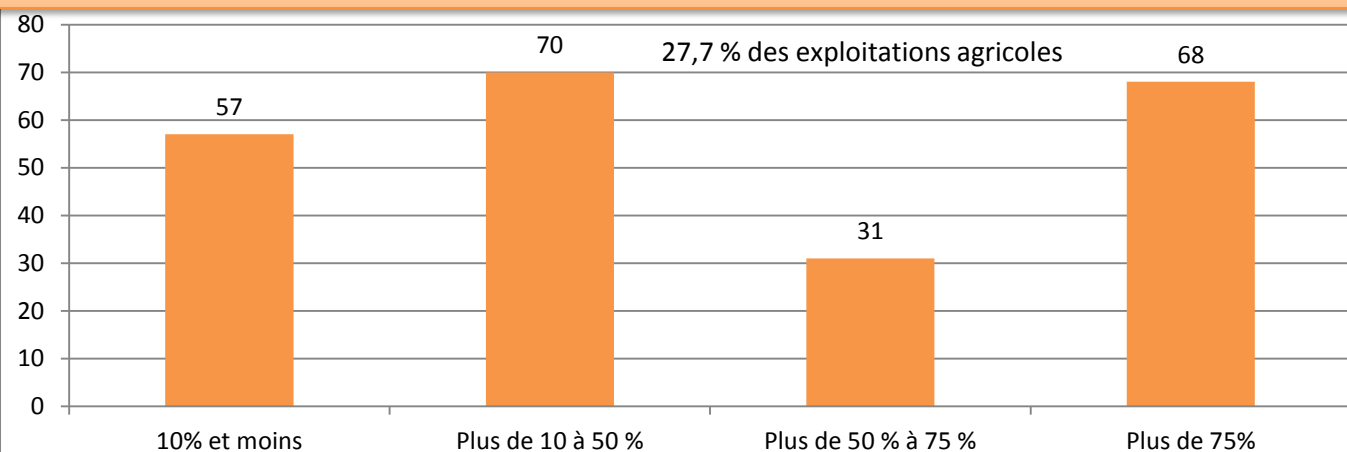
Répartition en fonction du type d'UGB

Diversité des exploitations au sein du système

Part des exploitations produisant sous signe de qualité	... commercialisant via des circuits courts	... ayant une activité de diversification	... commercialisant d'au moins un produit en vente direct
	47.9 %	27.7 %	24.9 %	25 %

- ⇒ 389 exploitations ont une production sous signe de qualité (AOP, AOC, label ...) ce qui représente près de 48% des exploitations lait polyculteur.
- ⇒ 225 exploitations commercialisent leurs produits via des circuits courts, qui représentent 28 % d'entre elles.

Part du chiffre d'affaire des exploitations agricoles commercialisant en circuit court



- ⇒ Pour la majorité des exploitations, la part de la commercialisation en circuits courts dans le chiffre d'affaires représente entre 10 et 50 %.

Régime d'imposition en 2010

Régime forfaitaire	Nombre d'exploitations
Forfait collectif	343
Réel normal ou simplifié	468
Autres	s

- ⇒ Le régime d'imposition réel normal ou simplifié reste majoritaire pour 58 % des exploitations agricoles soit 468 exploitations agricoles.

INOSYS : un projet, une typologie

Le projet INOSYS des Chambres d'agriculture a pour objectif de créer des observatoires régionaux des systèmes d'exploitation dans les territoires, dans un but de conseil, d'innovation et de prospective. De fait, la constitution d'une typologie détaillée et complète des systèmes d'exploitations agricoles présente à l'échelle de la France était une première étape à respecter. Les types ont tout d'abord été définis à dire d'experts et en concertation avec les Instituts techniques, puis ils ont été caractérisés à l'aide du recensement agricole 2010. La typologie a été co-construite au niveau national afin d'établir une base commune, puis elle a été ensuite déclinée à l'échelle de chaque région pour mieux faire dégager les particularismes de chacune.

INOSYS : les étapes de construction

La typologie INOSYS est basée sur une approche technique et une approche systémique. La dimension nationale du projet, piloté par l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) a permis de mettre en place de grands principes partagés par chacun. Un système est constitué d'une combinaison d'ateliers, qui sont significatifs à partir d'un seuil minimal (en nombre d'animaux ou d'hectares). Les différents ateliers n'ont pas le même impact sur le système, même lorsqu'ils sont significatifs. En outre, les productions sont hiérarchisées selon leur impact. Par conséquent, les exploitations strictement végétales sont séparées des exploitations avec élevages, pour ensuite séparer les exploitations en polyculture élevage, et les exploitations spécialisées en élevage.

Dans le cadre d'INOSYS, la caractérisation des systèmes a permis de démarquer deux types de systèmes : les systèmes dits « *spécialisés* » qui ne concernent qu'un seul atelier de production significatif, et les systèmes dits « *en ayant* » qui regroupent au moins deux ateliers significatifs, on emploiera le terme de mixte. Lorsque qu'une exploitation dépasse le seuil de significativité pour une production donnée, elle sera considérée comme « mixte ».

Glossaire

- **AOC : L'Appellation d'Origine Contrôlée** fait référence à un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées dans une même zone géographique, selon un savoir-faire reconnu donnant ses caractéristiques au produit.
- **AOP : L'Appellation d'Origine Protégée** est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.
- **PBS : Production Brute Standard** est une valeur en euros permettant de décrire un potentiel de production des exploitations (hors subventions). Cette valeur permet ensuite de classer les exploitations selon leur dimension économique et leur orientation de production. Elle est calculée à partir de coefficients en euros appliqués à chaque hectare et tête de bétail.
- **SAU : Surface Agricole Utilisée** est une notion statistique normalisée à l'échelle européenne. Cette superficie comprend les terres arables, les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes.
- **SFP : Surface Fourragère Principale** comprend les fourrages en culture principale (fourrages annuels, prairies artificielles, prairies temporaires) et la Surface Toujours en Herbe (prairies naturelles, parcours et landes peu productifs).
- **STH : Surface Toujours en Herbe** comprend les surfaces en prairie naturelle, les landes et les parcours (<10% de boisement), ainsi que les alpages et les estives individuelles.
- **UGBAG : Unité Gros Bovins Alimentation Grossière** compare les animaux sur la base de leur consommation d'aliments grossiers (herbe, fourrages ...).
- **UTA : Unité de Travail Annuel** est une mesure permettant de mesurer le travail fourni par la main d'œuvre sur une exploitation. On estime qu'une UTA représente le travail d'une personne à plein temps sur une année entière.
- **ZDS : Zones Défavorisées** sont des espaces soumis à des handicaps à la fois économiques, agricoles, physiques et démographiques spécifiques, dans lesquels s'appliquent des aides adaptées pour soutenir l'activité agricole.

Rédacteur : Pierre Granet (SIDAM)

Ce programme bénéficie de financements provenant du CASDAR

Avec l'appui technique du Service régional de l'information statistique, économique et territoriale de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne Rhône-Alpes, 16B Rue Aimé Rudel, 63370 LEMPDES – tél : 04 73 42 14 14



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»